101404 - Célébrer la fête de Nowruz

question

Que Dieu vous bénisse tous. Votre site est remarquable. Je voudrais savoir si la célébration de la fête de Nowruz est interdite ou pas parce qu'en tant que persan, je la célèbre. Au cours de cette fête, nous mettons en place un plateau et posons un coran dessus. Est-il interdit de célébrer la Nowruz de cette manière ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, Nowruz est un mot persan. Il signifie en persan nouveau jour. C'est une des fêtes persanes les plus importantes. On dit que son premier initiateur s'appelle Jamshid ou Jamashmid, l'un des premiers monarques persans. Nowruz est le premier jour de l'année persane. Sa célébration s'étale sur cinq jours. Les Coptes d'Égypte la célèbrent comme le premier jour de leur année. Ils l'appellent la fête *Shaam an-Nassim*.

Adh-Dhahabi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit dans un épitre intitulé *Tashabbouh al-khassis bi ahl al-khmais*,p.46 : « S'agissant de Nowruz, les Égyptiens la célèbrent avec exagération lors du premier jour de l'année copte. Les musulmans les imitent. » Voir la revue de l'université islamique, n° 103-104.

Deuxièmement, les musulmans n'ont de fête à célébrer en dehors de la fête de rupture du jeûne et celle du Sacrifice. Toute autre fête est innovée et il n'est pas permis de la célébrer.

Abou Dawood (1134) et an-Nassaie (1556) ont rapporté d'après Anas (p.A.a) que lors de son arrivée à Médine, le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a découvert que les habitants avaient deux jours aux cours desquels ils se livraient à des jeux. Il leur dit : « Pourquoi célébrer ces deux jours ? »- « Ce sont des jours aux cours desquels nous nous livrions à des jeux

avant l'islam. »-« Allah vous les a remplacés par des jours bien meilleurs : la fête de rupture du jeûne et la fête du Sacrifice. » (Jugé authentique par al-Albani dans *as-silsilah as-Sahihah*,2021. Parmi les fêtes innovées figurent la fête de Nowruz, la fête des Mères, la fête de l'anniversaire, la fête de l'indépendance, etc. Quand une fête vient initialement de mécréants, c'est encore bien pire.

Le Nowruz est une fête antéislamique. Elle était célébrée par les Persans bien avant l'avènement de l'islam. Les Chrétiens aussi la célèbrent. Ce qui en justifie encore l'interdiction pour ne pas s'assimiler à eux.

Adh-Dhahabi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit dans un épitre intitulé *attamassouk bi as-sunan wa at-Tahzhiir min al-bidaa :* « Imiter les protégés (non musulmans citoyens d'un pays musulman) dans leur manière de célébrer la Nativité, le Jeudi et le Nowruz c'est une innovation abominable. » Si un musulman considère ces célébrations comme une pratique religieuse, on le met en garde et l'instruit. S'il s'y livre par amitié pour les protégés et parce que satisfait de leurs fêtes , son comportement est inacceptable. S'il les célèbre par pur conformisme et pour faire plaisir à sa famille et flatter ses enfants, son acte est discutable. Les actes dépendent des intentions qui les dictent. On doit expliquer les choses doucement aux ignorants et leur accorde des excuses. Allah le sait mieux. » Extrait de la Revue de l'université islamique n° 103-104.

Al-Khamis est une des fêtes chrétiennes. Ils l'appellent *al-khamis al-kabir*.

On lit dans l'encyclopédie juridique (7/12) : « Il n'est pas permis d'imiter les mécréants dans leur manière de célébrer leurs fêtes parce qu'un hadith dit : «Quiconque s'assimile à de gens en fait parie. » On entend par là avertir les musulmans contre toute tendance à s'assimiler aux mécréants dans leurs spécificités.

Il a été rapporté qu'Abdoullah ibn Omar (p.A.a) a dit : « Si on se rend dans les pays non arabes, participe à leurs fêtes , s'assimile à eux et demeure avec eux jusqu'à la fin de sa vie, on sera ressuscité avec eux au jour de la Résurrection. C'est parce que les fêtes font partie des us et coutumes au sujet des quelles Allah le Transcendant et Très-Haut a dit : « À chaque communauté,

Nous avons assigné un culte à suivre.» (Coran :22 : 67) C'est comme la Qibla, la prière et le jeûne. Aucune différence n'existe entre le partage de leurs fêtes et le partage de leurs autres pratiques car la concordance dans un aspect est comme la concordance dans tous les autres. Bien plus, les fêtes expriment plus clairement leurs pratiques rituelles. Celui qui les leur partage s'associe aux principales caractéristiques de leur mécréance.

Le cadi Khan a dit : « Un homme achète le jour du Nowruz un objet qu'il n'achète pas dans un autre jour. S'il entend par là vénérer le jour de la fête comme le font les mécréants son acte exprime la mécréance. Si l'acte est entrepris pour le plaisir mais pas pour vénérer le jour, il n'exprime pas la mécréance. Si on offre un cadeau à quelqu'un au jour du Nowruz sans avoir l'intention de vénérer le jour mais juste pour faire comme les autres, ce n'est pas un acte de mécréance. Encore faut-il éviter de faire en ce jour ce qu'on ne fais pas dans les autres jour afin d'éviter de ressembler aux mécréants.

Ibn al-Kassim, un malikite, réprouve qu'un musulman offre à un chrétien une récompense lors de sa fête parce que, pour lui, c'est une manière de vénérer la fête et d'aider à sa célébration. Du moment qu'il n'est pas permis au musulman de s'assimiler aux mécréants dans la célébration de leurs fêtes, on n'aide pas le musulman qui le fait car on doit le lui interdire. Si on lance une invitation exceptionnelle lors de leurs fêtes, on n'y répond pas. Si un musulmans offre au cours de ces fêtes des cadeaux qu'il n'offre pas en d'autres occasions, on ne les accepte pas, surtout quand il s'agit de cadeaux qui aident à s'assimiler à eux, comme des chandelles et objets similaires utilisés dans la fête de la nativité. On doit sanctionner celui qui s'assimile aux mécréants dans la célébration de leurs fêtes. »

Cheikh Ibn Djabrine (Puisse Allah le garder) a dit : « Il n'est pas permis de célébrer les fêtes chrétiennes innovées comme celle de la nativité et le fête de Nowruz et le carnavals et les fêtes inventées par les musulmans comme le Mawlid de Rabi 1 et celle du voyage nocturne célébrée le 27 Radjab,etc. Il n'est pas permis de consommer les repas préparés par les Chrétiens ou les polythéistes à l'occasion de leurs fêtes. Il n'est pas non plus permis de répondre à leurs invitations car cela revient à les encourager et à reconnaître le bien fondé de leurs innovations. Ce qui peut

tromper les ignorants et leur faire croire qu'il n'y a aucun inconvénient à y participer. Allah le sait mieux. » Extrait du livre intitulé *al-loulou al-makiin*, avis juridiques consultatifs d'Ibn Djabrine,p.27

En somme, il n'est pas permis aux musulmans de célébrer la fête de Nowruz ni d lui réserver une cérémonie ou des repas ou cadeaux.

Allah le sait mieux.